Garantir les valeurs

Fiche : l'opération *Oryx* en Somalie (1992-1993) : intervenir en situation de crise humanitaire

Contexte

La crise traversée par la Somalie au début des années 1990 trouve ses racines dans le processus de mutation du pays après la phase de décolonisation. L'État que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de « République fédérale de Somalie » s'est construit sur deux territoires sous tutelle coloniale à partir des années 1880 : un protectorat britannique (appelé Somalie britannique ou Somaliland) qui correspond à la partie nord du pays et un territoire sous tutelle italienne qui en comprend les parties centrales et méridionales[1]. En 1960, ces colonies accèdent à l'indépendance et fusionnent pour former la « République de Somalie ». Cette dernière demeure néanmoins instable et, en 1969, le général Siyad Barré prend le pouvoir par un coup d'État. Il place résolument la nouvelle « République démocratique de Somalie » dans le bloc de l'Est et tente d'appliquer un programme de « socialisme scientifique ». Si des réalisations sont indéniables (réformes administratives, développement du système éducatif, nationalisations massives), la guerre contre l'Éthiopie en 1977-1978, visant à remettre la main sur la province de l'Ogaden[2], met un coup d'arrêt à ce projet de modernisation et fragilise l'autorité de Siyad Barré. Par ailleurs, elle est l'occasion pour la Somalie de découvrir la faiblesse du soutien soviétique, l'URSS s'étant rangée du côté éthiopien. Enfin, la déstabilisation des structures traditionnelles, induite par le mode de gouvernement de Siyad Barré, et un épisode de sécheresse sévère ont aggravé la famine endémique qui frappe le pays dans les années 1980. De nombreux mouvements d'opposition, aux logiques d'affrontements souvent claniques et territorialisées, sont fondés dans les années 1970-1980 (*United Somali Congress, Somali National Movement, Somali Salvation Democratic Front*, etc.) qui, dans une atmosphère de profond chaos, mettent Siyad Barré en fuite en 1991, laissant le pouvoir vacant. Deux concurrents se distinguent dans la conquête du pouvoir : le général Mohamed Farah Aidid, partisan d'une lutte ferme contre Siyad Barré, et Ali Mahdi Mohamed, ouvert à une négociation avec l'ancien dirigeant. Les deux hommes appartiennent au même clan des Hawiyés mais à des sous-clans distincts – les Haber

1 Après avoir pris possession de zones restreintes sur le littoral somalien, les Italiens proclamèrent une colonie en 1905 et étendirent progressivement leur emprise. La Somalie fut ensuite le théâtre de l'affrontement entre l'Italie et les Alliés durant la Seconde Guerre mondiale, les Italiens parvenant à s'emparer de la Somalie britannique. Alors que la défaite de l'Italie en 1943 lui retire ces territoires, l'ONU lui octroie la tutelle sur l'ancienne Somalie italienne, fait unique de la « restitution » d'un territoire colonial à un pays vaincu.

2 Peuplée de populations somalis.

Gedir pour Aidid et les Agbal pour Mahdi, illustration de l'opposition entre les nomades ruraux et les marchands citadins. Le Somaliland fait par ailleurs sécession, contribuant à la désorganisation de l'État.

L'aggravation de la situation humanitaire[3] et la couverture qu'en font les médias, suscitent une vive émotion dans l'opinion publique occidentale et poussent les grandes puissances et l'ONU à porter leur regard vers la Somalie dans un contexte international déjà marqué par la guerre du Golfe, pour laquelle les efforts militaires de la coalition, relatifs à l'importance des enjeux géopolitiques, sont conséquents. La France, notamment sous l'influence du ministre de la santé et de l'action humanitaire, Bernard Kouchner, appuie un engagement en Somalie au nom du « droit d'ingérence humanitaire »[4], notion qui renvoie au rôle international de la France comme pays promoteur des droits de l'Homme. De plus, dans le contexte de la recomposition géopolitique mondiale qui fait suite à la disparition de l'URSS en décembre 1991, la France entend équilibrer l'hyperpuissance des États-Unis en matière diplomatique et militaire, et ne se résigne pas à voir Washington agir seul dans cette partie de l'Afrique. C'est pourquoi, après l'opération *Bérénice* en janvier 1991, qui s'appuie sur les Forces Françaises de Djibouti pour procéder à l'évacuation des ressortissants hors de Somalie, l'armée de Terre se prépare à participer aux opérations mandatées par les Nations-Unies.

Cadre

En avril 1992, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte la Résolution 751 qui ouvre l'ONUSOM I (Opération des Nations Unies en Somalie) avec pour mandat « de faciliter la cessation immédiate et effective des hostilités et le maintien d'un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays afin de promouvoir le processus de réconciliation et de règlement politique en Somalie et de fournir d'urgence une aide humanitaire ». Le Secrétaire Général de l'ONU joue un rôle-clé dans cette opération par l'intermédiaire du Représentant Spécial qu'il a nommé. Les États doivent par ailleurs appliquer l'embargo sur les armes à destination de la Somalie, décidé par la Résolution 733 de janvier 1992, et rendre compte des difficultés qui ont pu survenir quant à son application. Dès ces premiers mois de 1992, la France établit un pont aérien avec les Forces Françaises de Djibouti, de manière à acheminer 200 tonnes d'aide humanitaire. Néanmoins, une partie de l'aide fournie par les grandes puissances fait l'objet de prédation de la part de chefs de guerre, dans un contexte sécuritaire très dégradé[5] auquel ni les observateurs de l'ONU, ni ses institutions spécialisées, ni les organisations humanitaires non gouvernementales ne peuvent faire face. C'est la raison pour laquelle les États-

3 Le bilan fait état d'environ 500 000 morts et 2 millions de réfugiés.

4 Cette notion fait l'objet de débats et ne constitue pas une norme juridique. L'ONU lui préfère ainsi celle de « responsabilité de protéger », moins contraignante et plus respectueuse de la souveraineté des États.

5 Ainsi, les Casques bleus pakistanais envoyés pour sécuriser la capitale Mogadiscio sont la cible d'attaques et ne parviennent pas à entrer dans la ville.

Unis pressent l'ONU de mettre sur pied une opération dont le but serait d'instaurer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, opération à laquelle la France offre de prendre part. Celle-ci est autorisée par la Résolution 794 du 3 décembre 1992, conformément au chapitre VII de la charte des Nations Unies, et devient l'UNITAF (Unified Task Force, opération *Restore Hope*), regroupant les contingents de dix-huit nations sous commandement américain. La France, quant à elle, baptise sa participation à l'opération du nom d'*Oryx*. Elle dure de décembre 1992 à mai 1993. En parallèle, la mission ONUSOM I est requalifiée par la Résolution 814 du Conseil de Sécurité du 26 mars 1993 en « opération d'imposition de la paix » par le désarmement des factions rivales élargi à l'ensemble du territoire, ainsi que par l'aide à la reconstruction des institutions et aux conditions d'un redressement économique. Le Conseil de Sécurité tient ainsi compte de la tension qui règne sur le terrain et qui tend à s'accroître, nécessitant un mandat plus robuste pour venir au secours des populations, en posant les bases d'un rétablissement durable tout en assurant la sécurité de ses propres troupes. L'objectif est de transférer les missions de l'UNITAF vers cette ONUSOM II, à laquelle la France participe également. Néanmoins, après le retrait des États-Unis, consécutif aux exactions dont sont victimes des militaires américains en octobre 1993 à Mogadiscio[6], les derniers éléments français quittent le pays en décembre 1993, dans un contexte sécuritaire toujours dégradé[7].

Nature de l'engagement

Lors de la première phase d'*Oryx*, en parallèle de l'ONUSOM I, l'armée de Terre déploie 2400 soldats (soit le deuxième contingent de l'UNITAF), déjà présents dans la région de la Corne de l'Afrique ou venant de France, articulés en deux bataillons interarmes, plus des éléments des forces spéciales et des hélicoptères, tout en bénéficiant d'un appui naval et aérien. Après avoir débarqué ou atterri à Mogadiscio, son objectif est d'établir un contrôle de zone dans la province du Bakool (région d'Huddur) à la frontière avec l'Éthiopie, afin de juguler les transits transfrontaliers d'armes et de combattants, de désarmer ces derniers, de surveiller la distribution effective de nourriture et de déminer et dépolluer les axes tout en permettant aux déplacés et réfugiés de regagner leurs localités. Cette mission a été menée sous la forme de patrouilles, d'embuscades, de manœuvres héliportées, lesquelles se sont notamment appuyées sur le renseignement obtenu grâce à l'établissement de bonnes relations avec les populations locales. L'armée de Terre a également participé à des opérations humanitaires, directement ou indirectement, en escortant des convois d'ONG ou en faisant elle-même des campagnes médicales, notamment de vaccination.

Lors de la deuxième phase de l'opération, en parallèle de l'ONUSOM II, les effectifs ont été réduits à 1100 soldats (soit un seul bataillon au lieu de deux pour la première partie) renforcés par des détachements marocains, grecs, nigérians, zimbabwéens et botswanais. La zone allouée au con-

6 Relatés dans le film de Ridley Scott, *La chute du faucon noir* (2001). 19 soldats américains sont tués dans les combats urbains.

7 Un Détachement d'Assistance Militaire d'Instruction reste néanmoins sur place.

tingent d'*Oryx 2* a par ailleurs été étendue vers Baidoa, de manière à poursuivre la lutte contre les groupes armés dans le *bush* tout en assurant une présence permanente en milieu urbain. Les actions humanitaires (assistance sanitaire, réhabilitation de puits, réfections de bâtiments administratifs et travaux d'infrastructure) se sont poursuivies. La situation se dégradant très rapidement à Mogadiscio[8], les forces françaises s'y déploient en juin 1993. Elles y sont confrontées à des combats de haute intensité contre les partisans du général Aidid, mobilisant le savoir-faire des unités quant au combat en zone urbaine, associant troupes au sol et hélicoptères de l'ALAT.

Enseignements

Avec l'opération Daguet (Guerre du Golfe, 1991), l'opération *Oryx* marque une évolution dans l'histoire des opérations extérieures auxquelles l'Armée de Terre a participé. En effet, si les années 1960 à 1980 ont essentiellement vu la France intervenir dans l'espace de son ancien empire colonial pour protéger ses ressortissants ou en vertu d'accords de défense avec les États nouvellement indépendants, le début des années 1990 la voit s'engager dans des zones constituant soit une menace pour la sécurité d'une région (avec un risque d'extension de cette menace), soit présentant un risque humanitaire conséquent. C'est ce dernier cas de figure qu'illustre l'intervention en Somalie. C'est d'ailleurs sur ce point qu'ont porté les réflexions postérieures à l'opération. Les motifs humanitaires étaient en effet patents chez les autorités politiques, tant dans les gouvernements occidentaux qu'aux Nations Unies, les notions de « droit d'ingérence » ou de « responsabilité de protéger » étant alors en vogue bien que discutées. Mais le recours aux Casques bleus à des fins humanitaires n'a pas été sans poser de problèmes. D'une part, parce que le premier mandat (ONUSOM I) n'a pas suffisamment tenu compte de la situation très dégradée sur le terrain et n'a pas donné aux Casques bleus les moyens d'assurer leur propre sécurité afin de mener à bien leurs missions au bénéfice des populations. Ensuite, parce que les ONG humanitaires n'ont pas toujours vu d'un bon œil l'immixtion d'acteurs militaires dans leur cœur de métier, ce qui a parfois mis à mal leur nécessaire coordination en vue de l'assistance aux populations. Il n'en reste pas moins que cette prise en charge d'actions humanitaires par l'armée de Terre a constitué une source non négligeable d'enseignements pour la doctrine des Actions Civilo-Militaires (ACM ou CIMIC[9]) formalisée dans la deuxième moitié des années 1990. Ces ACM permettent, outre l'urgence de l'assistance aux populations, de favoriser une compréhension mutuelle entre les forces d'intervention et les civils, de manière à faciliter l'acceptation des opérations militaires et donc leur efficacité. Elles ont en outre montré qu'il existait un modèle français d'intervention dans lequel le dialogue avec la population civile, fondé sur la compréhension de la culture de l'Autre, est précieux pour la bonne conduite des opérations. Pour aller ainsi au contact le plus direct des populations, l'armée de Terre a privilé-

8 Les tensions avec les partisans du général Aidid, qui accuse l'ONU de soutenir son rival Mahdi, entraînent la mort de 24 Casques bleus pakistanais le 5 juin 1993.

9 Acronyme pour « Civil Military Cooperation ».

gié un déploiement au contact de ses forces dans la zone qui lui était dévolue. Si le modèle français a donné satisfaction et a permis un travail plus intégré avec les ONG, il est apparu toutefois nécessaire que, dans le cadre d'une mission onusienne, le mandat soit suffisamment clair et l'articulation avec les acteurs spécifiquement humanitaires explicite pour que l'intégration des ACM au sein des opérations proprement militaires soit efficace. L'influence du Secrétaire Général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, a en l'occurrence été décisive dans les diverses évolutions qu'a connues l'ONUSOM, de même que la position dominante des États-Unis après la fin de la Guerre Froide. La diplomatie, au sens des rapports entre Etats souverains et organisations supra-nationales, reste donc un élément essentiel dans le processus de détermination des missions confiées aux forces armées sous mandat onusien.

Par ailleurs, *Oryx* illustre un type d'intervention – une opération d'imposition de la paix (*peace enforcement*) – dans lequel l'armée de Terre peut être exposée, simultanément et sur un même espace, à plusieurs types d'opérations : actions humanitaires, contrôle de zone et désarmement, combats de haute intensité, particulièrement en milieu urbain, nécessitant une combinaison parfaite des troupes au sol et des éléments de l'ALAT. Les différentes factions somaliennes, qui constituent une nébuleuse à la cartographie complexe et mouvante, disposaient d'un armement qui allait du fusil léger au canon, permettant de mener une guerre qui, tout en étant la plupart du temps asymétrique (des forces gouvernementales et onusiennes d'un côté, des factions infra-étatiques concurrentes de l'autre) et irrégulière (notamment par la participation des civils aux différents coups de force préparés contre les Casques bleus), témoigne de la volonté de chaque parti de représenter le nouveau pouvoir étatique. Cette classification complexe du type de conflit auquel l'armée de Terre est alors confrontée annonce bien des enjeux et des interrogations auxquels elle a dû réfléchir depuis, notamment dans ses interventions au Sahel et au Moyen-Orient, en particulier au niveau tactique. Par ailleurs, l'absence de stabilisation politique de la Somalie au moment où l'ONUSOM II prend fin a ouvert la voie, dans certaines zones, notamment littorales, à l'établissement de pouvoirs islamistes (les Shebaab, par exemple) qui font toujours peser une menace sur toute la corne de l'Afrique, autour du détroit de Bab el-Mandeb, verrou stratégique.

Ressources documentaires

La Somalie en cartes : un territoire multiple

Document 1. Le territoire somalien : découpage administratif.

Carte de la Direction des Archives (pôle géographique) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, mise à jour : juillet 2020.

La Somalie est une république fédérale divisée en 6 États fédérés. Le Somaliland revendique son indépendance (non reconnue par la communauté internationale, qui la considère comme une région autonome) ; le Puntland revendique l'autonomie mais non l'indépendance.

Document 2. Le territoire somalien : une vision ethnographique.

Carte de la répartition des groupes claniques en Somalie, issue de MABIRE Jean-Christophe, «Somalie, l'interminable crise», *Hérodote*, 2003/4, n° 111, 2011, p. 60.

SOMALIE : RÉPARTITION DES PRINCIPAUX GROUPES CLANIQUES

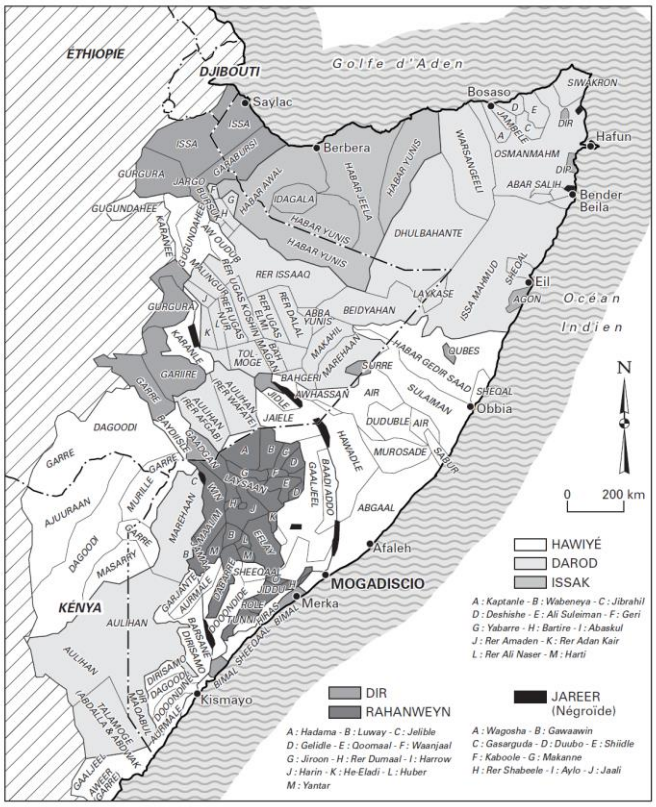

Hérodote, n° 111, La Découverte, 4e trimestre 2003.

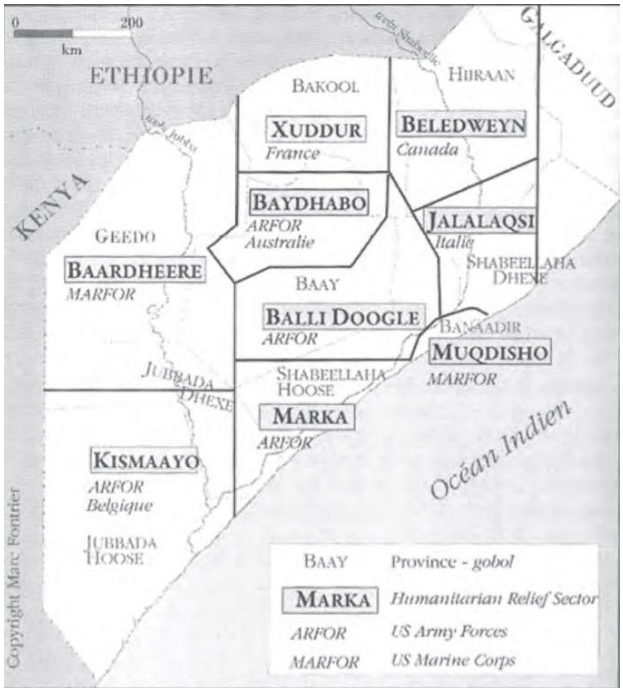

Document 3. Le territoire somalien selon l'UNITAF : les zones d'intervention des différentes armées.

Carte issue de FONTRIER Marc, *L'État démantelé. 1991-1995. Annales de Somalie*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 264.

Le traitement de la crise humanitaire dans les médias

Document 4. Reportage de France 3 du 6 août 1992.

https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000785/guerre-civile-et-famine-en-somalie.html#eclairage

Le cadre de l'intervention

Document 5. La résolution 751 du Conseil de Sécurité des Nations Unies créant l'ONUSOM, 1992. Le texte complet est consultable sur le site Internet des Nations Unies : http://www.un.org/fr

« **Résolution 751 (1992) du 24 avril 1992**

Le Conseil de sécurité,

Considérant la demande de la Somalie tendant à ce qu'il examine la situation dans le pays, […]

Prenant note de la signature à Mogadishu, le 3 mars 1992, des accords sur l'application du cessez-le-feu, y compris des accords pour la mise en œuvre de mesures visant à stabiliser le cessez-le-feu au moyen d'une mission de surveillance de l'Organisation des Nations Unies, […]

Profondément troublé par l'ampleur de la tragédie humaine causée par le conflit et préoccupé par la menace que la persistance de la situation en Somalie fait peser sur la paix et la sécurité internationales, […]

Soulignant l'importance qu'il attache à ce que les organisations internationales, régionales et non gouvernementales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, continuent, malgré des conditions difficiles, d'apporter une aide humanitaire et autres secours au peuple somali, […]

2. Décide d'établir, sous son autorité et à l'appui des efforts menés par le Secrétaire général conformément au paragraphe 7 ci-après, une opération des Nations Unies en Somalie ; […]

7. Prie en outre le Secrétaire général, dans le cadre de sa mission en cours en Somalie, de faciliter la cessation immédiate et effective des hostilités et le maintien d'un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays afin de promouvoir le processus de réconciliation et de règlement politique en Somalie et de fournir d'urgence une aide humanitaire ; […]

9. Demande à toutes les parties, à tous les mouvements et à toutes les factions somalis de cesser immédiatement les hostilités et de maintenir un cessez-le—feu dans tout le pays afin de faciliter le processus de réconciliation et de règlement politique en Somalie ; [...]

14. Demande instamment à toutes les parties concernées en Somalie de faciliter les efforts que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées ainsi que les organisations à vocation humanitaire ont entrepris en vue d'apporter une aide humanitaire d'urgence à la population touchée en Somalie et demande de nouveau que soient pleinement respectées la sûreté et la sécurité du personnel des organisations à vocation humanitaire et que soit garantie sa totale liberté de mouvement à Mogadishu et aux alentours, ainsi que dans les autres parties de Somalie [...] ».

Document 6. La résolution 794 du Conseil de Sécurité des Nations Unies autorisant le recours à la force et la création de l'UNITAF, 1992. Le texte complet est consultable sur le site Internet des Nations Unies : http://www.un.org/fr.

RÉSOLUTION 794 (1992)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 314e séance,
le 3 décembre 1992

Le Conseil de sécurité,

[…] Considérant que la situation actuelle en Somalie constitue un cas unique et conscient de sa détérioration, de sa complexité et de son caractère extraordinaire, qui appellent une réaction immédiate et exceptionnelle,

Estimant que l'ampleur de la tragédie humaine causée par le conflit en Somalie, qui est encore exacerbée par les obstacles opposés à l'acheminement de l'aide humanitaire, constitue une menace à la paix et à la sécurité ; […]

Se déclarant profondément alarmé par les informations persistantes concernant des violations massives du droit international humanitaire en Somalie, en particulier par les informations concernant des actes et des menaces de violences contre le personnel qui participe légalement à des activités impartiales de secours humanitaire, et concernant des attaques délibérées contre des non—combattants, des dépôts et des véhicules de secours, des installations médicales et de secours, ainsi que les obstacles opposés à l'acheminement de vivres et d'articles médicaux indispensables à la survie de la population civile,

Consterné par la persistance de conditions qui empêchent l'acheminement de secours humanitaires à l'intérieur de la Somalie et, en particulier, par les informations concernant le pillage de secours destinés à la population affamée, des attaques contre les aéronefs et les navires apportant des secours humanitaires, et des attaques contre le contingent pakistanais de l'ONUSOM à Mogadishu, […]

8. Se félicite de l'offre d'un État Membre décrite dans la lettre du Secrétaire général au Conseil en date du 29 novembre 1992 (S/24868) concernant l'établissement d'une opération en vue de l'instauration de ces conditions de sécurité ;

9. Se félicite également de l'offre d'autres États Membres de participer à cette opération ;

10. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, autorise le Secrétaire général et les États Membres qui coopèrent à la mise en œuvre de l'offre visée au paragraphe 8 ci—dessus, à employer tous les moyens nécessaires pour instaurer aussitôt que possible des conditions de sécurité pour les opérations de secours humanitaire en Somalie. »

Un modèle français d'intervention ?

Document 7. Témoignage du diplomate Alain DESCHAMPS, nommé Représentant Spécial de la France en Somalie en décembre 1992.

« Le camp français de Huddur alignait ses tentes dans un vaste périmètre ceinturé de barbelés. Quelques semaines après mon passage une crue soudaine noya ces installations. Le décor était sévère, l'austérité militaire. Mais la machine semblait tourner rond.

J'eus bien entendu droit, sous le contrôle du chef de corps, le général Delhomme, à la traditionnelle séance de « briefing » avec explications au tableau noir et déploiement de cartes renseignées. Mais j'appréciai surtout les visites sur le terrain à nos détachements à Tigieglo et Wajid. Ces contacts, le café pris avec les commandants de compagnie et leurs subordonnés étaient agréables et instructifs. Il me parut que nos gens s'acquittaient fort bien et avec bonheur de leur mission.

Depuis leur arrivée, les exactions avaient pratiquement cessé. Les principaux axes routiers et quelques pistes secondaires avaient été déminés. Une quantité appréciable des armes lourdes détenues par les factions ou par les malfrats avait été saisie et détruite. Les armes individuelles avaient été recensées, baguées et, après vérifications et « caution morale » des notables, remises à leurs propriétaires. Des milices d'auto-défense avaient été formées dans certains villages et des sections d'intervention de volontaires somalis appelées si nécessaires à les épauler, recrutées au niveau des chefs-lieux de district.

La mise en place d'un « maillage » relativement dense de petits postes français, des patrouilles quotidiennes, des contrôles routiers inopinés pendant la nuit avaient fait échec au brigandage.

Bien entendu, nos médecins militaires ouvraient leurs infirmeries à la consultation des malades locaux et l'hôpital de campagne les opérait en cas d'urgence.

Des relations apparemment confiantes s'étaient établies avec la population qui commençait à fournir des informations. Nombre de paysans contraints par l'insécurité d'abandonner leurs terroirs pour se réfugier dans les chefs-lieux avaient regagné leurs foyers et l'on pouvait voir des parcelles fraîchement ensemencées. »

DESCHAMPS Alain, *Somalie 1993. Première offensive humanitaire*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2000.

Document 8. Les enseignements d'*Oryx* dans le RETEX (RETour d'EXpérience) de l'Armée de Terre.

« Pour le général Quadri, les progrès réalisés par le contingent français dans la zone de responsabilité de Baïdoa résultent d'un ensemble de facteurs qui renvoient *in fine* à trois aspects indissociables : la cohérence de l'action, l'organisation du commandement et la qualité des contacts noués avec la population.

Ainsi, « la coordination des activités de la quinzaine d'ONG de la région de Baïdoa avec celles des unités militaires a permis de réaliser une complémentarité efficace rapidement mesurée sur le terrain. L'implication des organismes de l'ONU dans ces actions a également contribué à l'amélioration sensible de la situation ».

D'un point de vue tactique, l'approche française repose sur une organisation décentralisée du commandement et une large répartition des unités. Pour contrôler les 25 000 km² de la zone française dans la province de Huddur par exemple, les officiers déploient leurs sections sur plusieurs points pour augmenter la « surface de contact » suivant une approche « par immersion », très différente de celle des Américains qui restent retranchés dans leurs bases et procèdent seulement à des patrouilles. Dans cette perspective, une marge d'initiative très large est accordée aux officiers subalternes et les commandants des zones de responsabilité sont laissés relativement libres pour, dans le cadre des directives de l'ONUSOM, définir des règles d'engagement et de comportement adaptées au contexte local et, ainsi, moduler les actions dans les différents secteurs en fonction des effets recherchés : respect des soldats français, maîtrise du feu et contrôle du désarmement.

TISSERON Antonin, *Oryx : un succès méconnu (1992-1994)*, Cahiers du RETEX, Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces, Février 2014.

Des combats de haute intensité en milieu urbain

Document 9. Témoignage du colonel Serge N., lieutenant-chef de section au 9e RCP[10] au moment de combats de Mogadiscio en juin 1993.

« 1993. Je suis lieutenant au 9e RCP, chef de Blanc 1, la 1ère section de la 1ère compagnie. Je suis arrivé avec ma compagnie commandée par le capitaine B. quelques mois plus tôt en Somalie. Ma section a d'abord tenu un poste dans la région de Hoddur, à 300 ou 400 km au nord de Mogadiscio, pour y effectuer du contrôle de zone. Puis, nous nous sommes regroupés avec la compagnie à Baidoa, plus au sud.

Début juin, la compagnie se prépare à être engagée à Mogadiscio, où les rebelles emmenés par le général Aydid s'en sont pris aux forces de l'ONU, massacrant une vingtaine de soldats pakistanais. Un groupement commandé par le colonel est constitué avec la compagnie du 9e RCP à deux sections, un détachement génie du 17e RGP[11], deux sections d'infanterie et un peloton ERC-90 du 5e RIAOM[12]. Les appareils du DETALAT[13] rejoindront le 12 juin. […]

Commence alors une longue séquence de combat qui va durer jusqu'au début de l'après-midi. Il y a d'abord cette foule, qui s'écarte pour laisser tirer les miliciens, puis se referme pour empêcher la riposte. Ces gamins, inconscients, se rapprochent dangereusement sous les tirs pour récupérer une bricole qu'un parachutiste vient de balancer. Les tintements, entêtants, percutent le blindage du VAB[14]. Le pare-brise est criblé d'impacts. […] Le deuxième échelon est resté en retrait et tient un carrefour-clé. Brutalement, il subit un assaut terrible qu'il repousse en manœuvrant. Sur le réseau, c'est la confusion. Le VAB SAN[itaire] extrait les blessés sous le feu. […] Dans les VAB, la température est insupportable, l'eau en brique est chaude. Le tireur d'élite vient de faire un carton. Trois d'affilée. Je l'arrête. Il retourne à l'intérieur de la caisse et se rendort. Incroyable ! Une odeur de cuisine se répand. Malgré la violence de l'engagement, malgré les hélicoptères juste au-dessus de nous, malgré les impacts qui tintent sur le VAB, les paras sont en train de se réchauffer des rations…

Le calme revient vers 13 h 30, puis l'action est relancée, Aydid pourrait être à proximité. Nous repartons, en tête. Nous croisons les Marocains, hébétés, hagards. Certains sont assis par terre, d'autres ne nous voient même pas passer, d'autres encore nous font des gestes de la main. Il y a du sang partout, des douilles d'obus, des étuis de gros calibre, des équipements sur le sol. »

HABEREY Gilles (COL) et SCARPA Rémi (LCOL), *Engagés pour la France. 40 ans d'OPEX, 100 témoignages inédits*, Éditions Pierre de Taillac, 2018

10 Régiment de Chasseurs Parachutistes
11 Régiment du Génie Parachutiste.
12 Régiment Interarmes d'Outre-Mer.
13 Détachement de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre.
14 Véhicule de l'Avant Blindé.

Commentaire des ressources documentaires

La première série de documents montre l'importance des représentations du territoire en fonction des acteurs. Pour l'État somalien, lorsqu'il existe, le territoire est constitué de 6 États fédérés eux-mêmes subdivisés en 18 régions **(document 1)**. La structure fédérale de la République doit permettre un gouvernement décentralisé, correspondant à la composition ethnique d'un État qui est une véritable mosaïque de clans et de sous-clans **(document 2)** aux logiques parfois diamétralement opposés (entre les pasteurs nomades et les agriculteurs, entre les habitants de l'intérieur et la bourgeoisie marchande du littoral). La compréhension de ces luttes d'influence au sein-même de la nation somalienne est un préalable indispensable à la conduite efficace des opérations. A ce découpage ancestral (qui déborde le cadre des frontières politiques reconnues par la communauté internationale), les forces d'intervention (ONUSOM, UNITAF) superposent leurs propres divisions en zones attribuées aux différentes nations parties prenantes aux opérations **(document 3)**. Le reportage du journal télévisé de France 3 **(document 4)** est l'occasion d'une analyse du récit médiatique de la situation humanitaire et politique en Somalie durant l'année 1992, et donc du rôle que peuvent avoir les médias dans la construction d'une opinion publique favorable à une intervention extérieure. Le choix des images, presque insoutenables, et le point de vue adopté dans le commentaire du journaliste donnent à comprendre l'effroi ressenti par le téléspectateur français et l'acceptation (essentielle pour le pouvoir politique) de l'opération extérieure sous l'angle de l'aide humanitaire. Cette approche occulte quelque peu la complexité géopolitique du conflit en Somalie et explique en partie pourquoi, la situation empirant, les opinions publiques occidentales se sont progressivement détournées du sujet. Les **documents 5 et 6**, émanant d'une source officielle (ONU), permettent à la fois d'identifier les acteurs multiples de la crise (Nations Unies, factions somalis, puissances occidentales et régionales, organisations non gouvernementales) et d'analyser l'évolution de la position onusienne d'une résolution à l'autre, l'intervention en Somalie passant d'une opération de maintien de la paix (*peace building*) à vocation humanitaire à une opération d'imposition de la paix (*peace enforcement*). Les **documents 7 et 8**, de sources françaises (diplomatique et militaire), donnent à voir la situation sur le terrain ainsi que la nature des opérations menées par l'armée de Terre, et permettent d'appréhender un « modèle français d'intervention » au contact direct des populations locales, montrant par là que les choix tactiques relèvent en partie de modèles culturels variant d'une nation à l'autre. Enfin, le **document 9** est un récit à hauteur d'homme d'un combat de haute intensité à Mogadiscio, en juin 1993. On y décèle la violence à laquelle les forces de l'ONUSOM et de l'UNITAF sont confrontées, la difficulté à opérer en milieu urbain et au milieu de civils hostiles, la nécessaire coordination entre troupes au sol et hélicoptères de combat, entre forces françaises et combattants alliés.

Chronologie sommaire

Haut Moyen-Âge : les Somalis s'établissent dans toute la Corne de l'Afrique.

IXe siècle : après l'installation de populations arabes sur les côtes, l'islam devient la religion dominante.

1883 : la France annexe Djibouti, qui devient la Côte française des Somalis.

1884-1887 : les Britanniques font de la partie nord de la Somalie un protectorat (Somaliland).

1889 : les Italiens établissent également un protectorat sur la partie sud.

1960 : naissance de la République de Somalie par la fusion des deux protectorats britannique et italien.

1969 : un coup d'État porte au pouvoir le général Mohammed Siyad Barré, lequel proclame la République socialiste de Somalie. Ce nouveau régime est soutenu par l'URSS, qui installe une base aéronavale à Berbera (côte septentrionale) lui permettant de contrôler les abords de la Mer Rouge.

1977-1978 : guerre entre l'Éthiopie et la Somalie pour le contrôle de l'Ogaden, région peuplée de Somalis. Le régime de Siyad Barré perd le soutien de l'URSS et se tourne vers les États-Unis, dans la logique des blocs de guerre froide.

Années 1980 : le pouvoir de Siyad Barré est ébranlé par l'échec relatif de ses réformes, une contestation politique croissante qui se structure autour de multiples partis et factions selon des logiques claniques, et par une situation sociale désastreuse dont la gravité est accrue par la sécheresse.

1991 : Siyad Barré est renversé et fuit au Kenya l'année suivante, après avoir tenté de reprendre le pouvoir. L'ancien Somaliland britannique proclame son indépendance, de même que le Puntland (partie nord de l'ancienne Somalie italienne). Ali Mahdi Muhammad de l'*United Somali Congress* devient Président de la République mais ne parvient pas à s'imposer politiquement, notamment face à son rival le général Aydid. A la fin 1991, aucun pouvoir n'est reconnu officiellement.

Avril 1992 : alors que la situation humanitaire ne cesse de se dégrader et que les ONG éprouvent de grandes difficultés à apporter leur aide à la population, le Conseil de Sécurité de l'ONU vote la résolution 751 ouvrant une opération en Somalie (ONUSOM I). Celle-ci doit établir les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Décembre 1992 : constatant l'incapacité des forces de l'ONUSOM I de mener à bien leur mission, les États-Unis proposent la création de l'UNITAF (*United Task Force*) en parallèle de l'ONUSOM pour muscler les opérations militaires de manière à rétablir réellement la sécurité en Somalie. La France annonce sa participation à l'opération *Restore Hope* (*Oryx*). Elle doit effectuer le contrôle de la zone du Bakool autour du Huddur, près de la frontière avec l'Ethiopie.

Mars 1993 : tenant compte de l'échec de l'ONUSOM I, le Conseil de Sécurité vote la résolution 814 établissant l'ONUSOM II afin d'imposer la paix (*peace enforcement*). Celle-ci reçoit notamment pour mission de désarmer les factions rivales sur l'ensemble du territoire afin de permettre la restauration des institutions sur la base d'un compromis entre les diverses forces politiques. Les troupes françaises voient leur zone d'action élargie vers Baidoa.

Juin 1993 : les partisans du général Aydid, qui estime que les Nations Unies ont pris parti pour son rival, fomentent des troubles à Mogadiscio. 23 Casques bleus pakistanais sont tués dans une embuscade. Les forces de l'ONU, dont les Français qui dépêchent des troupes à Mogadiscio, répliquent quelques jours plus tard, recherchant activement le général Aydid dans la capitale. Le 17 juin, les forces marocaines et françaises sont à nouveau violemment prises à partie. Le Représentant spécial de la France en Somalie doit quitter le pays.

13 novembre 1993 : une prise d'armes franco-indienne marque officiellement le départ de l'armée de Terre et le transfert de la mission à d'autres forces onusiennes. Les dernières troupes sont évacuées en décembre de la même année.

Bibliographie, sitographie

BRODEUR Jean-Paul, « Maintien et imposition de la paix en Somalie (1992-1995) - Partie 1 », *Cultures & Conflits* [En ligne], 29-30 | automne-hiver 1998, mis en ligne le 16 mars 2006.

Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces, Division Recherche et Retour d'Expérience, *Répertoire typologique des opérations, tome 2*, 2004.

CHAPLEAU Philippe et MARILL Jean-Marc (dir.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française. De 1963 à nos jours,* Ministère des Armées-ECPAD/Nouveau monde éditions, 2018.

B. DURIEUX, J.-B. JEANGENE VILMER et F. RAMEL (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, coll. Quadrige », Paris, 2017.

FONTRIER Marc, *L'État démantelé. 1991-1995. Annales de Somalie*, Paris, L'Harmattan, 2012.

HABEREY Gilles (COL) et SCARPA Rémi (LCOL), *Engagés pour la France. 40 ans d'OPEX, 100 témoignages inédits*, Éditions Pierre de Taillac, 2018

MABIRE Jean-Christophe, «Somalie, l'interminable crise», *Hérodote*, 2003/4, n° 111, 2011, p. 60.

MARCHAL Roland, «La militarisation de l'humanitaire : l'exemple somalien», *Cultures & Conflits* [En ligne], 11 | automne 1993, mis en ligne le 13 mars 2006,

TISSERON Antonin, « Oryx : un succès méconnu (1992-1994) », *Cahiers du RETEX*, Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces, Février 2014.

Page du site Internet *Vie publique* consacrée à la notion de droit d'ingérence :

https://www.vie-publique.fr/fiches/271180-quappelle-t-droit-dingerence

Page du site Internet de l'ECPAD consacrée à l'opération *Oryx*:

http://archives.ecpad.fr/loperation-oryx-en-somalie-decembre-1992-a-avril-1993-et-les-forces-francaises-de-lonusom-ii-de-mai-a-decembre-1993/